

LA LETTRE

de la délégation aux droits des femmes
et à l'égalité de la Creuse

N°6 – juillet 2020

:: Agenda ::

9 et 10 septembre

Formation « L'accueil des victimes de violences conjugales » par le CFCV (collectif féministe contre le viol)

2 jours, à l'attention des professionnels ou bénévoles susceptibles d'accueillir des victimes de violences conjugales- Inscription auprès de Agnès ZEPPA - agnes.zeppa@creuse.gouv.fr

**17 septembre 2020 et
22 octobre 2020**

Ateliers d'étude de cas violences conjugales et parentalité

Ateliers animés par un psychologue victimologue.

Session de 2 ateliers avec un groupe fermé, à l'attention des professionnels de l'accompagnement.

De 9h30 à 12h30. Inscription auprès de Agnès ZEPPA - agnes.zeppa@creuse.gouv.fr

29 septembre 2020

Journée d'échanges sur la prise en charge du psychotraumatisme des femmes victimes de violences

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, l'Agence Régionale de Santé et la Maison d'Ella vous invitent le 29 septembre 2020 à une Journée d'échanges sur la prise en charge du psychotraumatisme des femmes victimes de violences qui aura lieu en visioconférence. Elle commencera à 10h et finira à 15h. Vous avez jusqu'au 31 juillet 2020 pour vous inscrire sur ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScyDMyaxiFdyc-F3OUEIJY5wZuEjTguSnSR1WHDGQFYITqcAQ/viewform>

:: Actualités, outils et ressources ::

Ouverture du lieu d'accueil relais pour les victimes de violences conjugales à Bourgneuf

Le développement d'une offre de proximité pour les femmes victimes de violences conjugales, faisait partie des engagements du Grenelle des violences conjugales au niveau départemental. La commune de Bourgneuf s'engage aujourd'hui par la mise en place d'un lieu d'accueil relais pour les victimes de violences conjugales avec un professionnel référent et par un travail en réseau renforcé. Les partenaires locaux et départementaux ont été associés et sont parties prenantes de cette démarche. Pour en savoir plus : <http://bourgneuf.fr/Bureau-d-accueil-Relais-des-victimes-de-violences>

Lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité en Nouvelle-Aquitaine

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Nouvelle-Aquitaine, la Commissaire à la lutte contre la pauvreté et la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine- et la Fédération des acteurs de la solidarité de Nouvelle-Aquitaine lancent un appel visant à faire émerger des projets de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité, et à favoriser in fine l'émancipation des femmes concernées. De nombreux travaux et études ont en effet démontré que les femmes et les hommes en situation de précarité sont confrontés à des obstacles et contraintes spécifiques à leur genre, et ne disposent pas des mêmes possibilités d'amélioration de leur condition.

Cet appel à projets vise donc à faire émerger des solutions nouvelles pour prendre en compte et corriger les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité tant en matière d'insertion sociale et professionnelle que de santé. Réponses attendues avant le 26 août 2020 - Détail de la procédure de candidature :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Appel-a-projets/Appel-a-projets-2020-lutte-contre-les-inegalites-femmes-hommes-en-situation-de-precarite>

Prévenir les violences sexuelles dans le sport tous concernés

Le ministère des sports propose cette fiche réflexe pour prévenir les violences sexuelles dans le sport. L'objectif est d'aider les personnes à reconnaître les victimes et à leur venir en aide. Pour la télécharger :

<https://sport-u.com/wp-content/uploads/2020/03/Violence-sexuelle-dans-le-sport-P%C3%A9venir-et-r%C3%A9agir.pdf>



Présentation du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes dans la fonction publique

La présente fiche a pour objet d'accompagner les employeurs publics dans la mise en œuvre du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Elle en présente le champ matériel et personnel, détaille et explique le processus de saisine et de traitement des situations, ainsi que les conditions de protection des victimes et témoins et le calendrier de mise en œuvre.

Violences faites aux femmes : une enquête mise en ligne pour mieux connaître ces violences en Nouvelle-Aquitaine

L'État (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité) et la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitent interroger les habitantes et les habitants de la Nouvelle-Aquitaine sur les violences intrafamiliales survenues avant ou durant la période de confinement due à la crise sanitaire. L'ARESVI a mis en place une enquête, disponible en ligne jusqu'au 31 juillet, dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine.



Elle s'adresse aux témoins ou aux victimes de violences sexistes et sexuelles. Les réponses seront traitées de manière anonyme par des chercheurs en toute confidentialité et permettront de mieux appréhender les violences intrafamiliales et les réponses apportées aux victimes.

L'enquête est accessible à cette adresse : <https://fr.surveymonkey.com/r/VT7MRDG>

MOOC « Procédure pénale »

Ce MOOC réalisé par le CNFPT et présenté par Marc RIVET, juge d'instruction, n'a pas pour objectif de « faire de vous des spécialistes, mais des observateurs disposant des repères suffisants » pour comprendre les mécanismes de la procédure pénale. Il ne remplace évidemment pas une formation en présentiel mais se propose de constituer une introduction. Pour visualiser la présentation, suivez ce lien avec Chrome ou un autre navigateur (excepté internet explorer) à <https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87042+session02/about>

Formation mixité des métiers

L'Institut Mines-Télécom vous aide à comprendre pourquoi et comment la mixité dans les métiers du numérique est pertinente et réalisable, et vous invite à participer à cette évolution.

Raison n°1 : Découvrir la place des femmes dans l'histoire de l'informatique

Raison n°2 : Comprendre pourquoi le numérique s'est masculinisé

Raison n°3 : Conforter ou être confortée dans son choix de carrière

Raison n°4 : Découvrir comment construire une mixité dans le numérique

Raison n°5 : Accéder à tous les contenus en ligne librement et gratuitement

<https://www.fun-mooc.fr/news/5-raisons-de-suivre-le-mooc-mixite-dans-les-metier/>



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Délégation départementale aux
Droits des Femmes
et à l'Égalité de la Creuse

Contacts :

Agnès Zeppa
agnes.zeppa@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 41 55 41
1 place Varillas,
23000 GUERET